



Demande de prêt « d'honneur mobilité »

A retourner à : Caisse d'Allocations Familiales du Doubs
2 rue Denis Papin – 25037 BESANCON cedex
familles@caf25.caf.fr

Par courriel, les documents doivent être en format PDF uniquement

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° Allocataire :
Téléphone : Portable :
Adresse mail :

Objectif : Octroyer un prêt aux familles allocataires confrontées à une difficulté de mobilité qui freine l'insertion sociale et/ou professionnelle. Il est possible de solliciter le prêt pour un enfant qui devrait se rendre à une formation scolaire et/ou professionnelle. La demande doit être constituée par un travailleur social et comprendre un rapport social circonstancié.

Acquisition		Montant
☐ trottinette électrique	☐ deux roues motorisé	
☐ trottinette	☐ véhicule motorisé	
☐ vélo électrique	☐ voiture sans permis	
☐ vélo	Autre :	

Joindre obligatoirement avec la demande :

- * Un **devis précis** (mentionnant le n° SIRET et le RIB),
- * Un **refus d'obtention de prêt par la banque principale de la famille**,
- * La **Copie du permis de conduire pour l'achat d'un véhicule motorisé**,

Il est souligné que l'achat d'un véhicule engendre des coûts de fonctionnement (assurance, carburant, entretiens etc.) qu'il convient de prendre en compte en amont de la décision d'achat.

Le paiement du prêt se fera exclusivement à un garage, **dans la limite de 4 000 €**.

Durée de remboursement : le prêt est remboursable dans un délai maximal de **48 mois**, à raison de 15 € par mois jusqu'à 360 €.

Si vous bénéficiez d'une mesure de protection (tutelle)

Visa du mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Nom - Prénom - Organisme

.....

Signature :

Toute demande incomplète vous sera retournée

Cette demande vaut attestation. Toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, le

Signature :

« Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des données à caractère personnel la concernant et le cas échéant demander une rectification des informations. Ce droit d'accès s'exerce par courrier auprès de Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité ».